

Fiche conseil pour refuser de vous rendre à une conférence en Israël

Vous êtes peut-être un ou une jeune professeur.e ou étudiant.e invité.e à une conférence en Israël. Vous ne voulez pas y aller, mais vous manquez d'arguments et de contre arguments. Nous avons donc préparé pour vous cette fiche conseil qui vous aidera à vous forger une opinion et à la défendre, si tel est votre choix.

Il y a trois principales questions:

[1\) Pourquoi boycotter Israël ?](#)

[2\) Pourquoi le boycott d'Israël s'applique-t-il aussi au milieu universitaire ?](#)

[3\) Quelles sont les questions qu'on va me poser, et comment y répondre ?](#)

1) Pourquoi boycotter Israël ?

C'est en fait la réponse à la question « que faire? ». Israël est l'une des pires et des plus longues injustices géopolitiques en cours. C'est un État dangereux pour la paix dans le monde, qui vend des armes et son savoir-faire répressif, facteur de tensions et de guerres. Il est à l'avant-poste d'un type de société raciste, discriminatoire, coloniale, xénophobe et sécuritaire à laquelle aspire Donald Trump et ses amis. Face à ce dernier avatar du colonialisme occidental, il faut reconnaître que les nations occidentales auxquelles nous appartenons ont joué un rôle fondamental, et qu'elles peuvent encore influencer la situation. Alors que peut-on faire? Pourquoi ces nations et l'ONU ne font-elles pas

respecter le droit international? Puisqu'elles ne le font pas, que peut la société civile, en particulier si elle cherche une méthode non-violente de s'impliquer dans ce conflit?

Dans une démarche anticoloniale, elle peut commencer par écouter les demandes de la société civile palestinienne, et en particulier l'appel dit « BDS » (Boycott, Désinvestissement et Sanctions, en 2005).. Nous ne rentrerons pas ici dans les détails (le site de BDS France le fait), mais la méthode s'inspire du mouvement de la société civile contre l'apartheid en Afrique du Sud dans les années 1980.

<https://www.bdsfrance.org/qui-sommes-nous/appel-de-la-societe-civile-palestinienne/>

Les demandes sont simples: le respect du droit international! 1) retrait des territoires occupés; 2) égalité des citoyens juifs et non-juifs; 3) retour des réfugiés. Tant que ces demandes n'ont pas abouti, les États doivent sanctionner, les entreprises doivent désinvestir, et les citoyens doivent boycotter. Ce n'est pas une fin en soi, c'est une tactique qui, si elle fonctionne, fait pression sur l'État israélien qui devra céder.

Les contours de cet appel sont régulièrement mis à jour par les Palestiniens, en concertation. Il est par exemple, contrairement au boycott de l'Afrique du Sud, limité aux institutions israéliennes, et ne s'étend pas aux individus. Donc si on boycotte les universités israéliennes ou les festivals israéliens, on ne boycotte pas un professeur, un étudiant, ou un artiste, juste parce qu'il est israélien (encore moins pour sa religion, bien sûr). On peut les rencontrer, discuter, et même travailler avec eux s'il n'y a pas d'argent (ou de logo) de leur institution, université, ministère ou consulat israélien qui est en jeu.

En revanche, et c'est ce qui fait sa force, l'appel BDS peut être utilisé par chaque citoyen dans sa vie quotidienne, dans un but pédagogique: au supermarché, sur le lieu de travail,

avec son syndicat, à l'école, lors d'activités sportives, culturelles ou politiques, sur les réseaux sociaux etc. Il s'applique donc au domaine universitaire selon des directives claires du PACBI, et c'est donc le sens de la deuxième question...

<https://www.bdsfrance.org/les-directives-du-pacbi-pour-le-boycott-academique-international-disrael-revisees-en-juillet-2014-2/>

Quelle forme prend cet appel au boycott? Tout est détaillé dans l'appel du PACBI, mais pour résumer, il s'agit de refuser tout colloque qui se déroulerait dans une institution israélienne, et tout financement et tout projet en collaboration avec une institution israélienne. Si possible, il est encore plus efficace de le revendiquer publiquement et d'inciter ses collègues à faire de même, voire son propre syndicat, département ou université.

Nous savons qu'il est parfois difficile d'affronter les pressions consécutives à un tel engagement, et nous n'intervenons pas dans le choix des personnes d'expliquer ou non les raisons de leurs refus. De nombreux syndicats étudiants et personnalités universitaires ont publiquement revendiqué ce type d'actions, comme Stephen Hawking, Judith Butler ou Angela Davis, mais aussi l'historien israélien Ilan Pappé qui a fini par quitter son université israélienne qui ne le laissait pas étudier librement les pages les plus sombres de son histoire, en particulier celles de 1947-1948.

La lettre d'Ilan Pappé en anglais:

<https://www.theguardian.com/education/2005/apr/20/highereducation.uk3>

D'autres exemples de lettres en anglais:

<https://www.tadamon.ca/boycott-academique-exemples>

2) Pourquoi le boycott d'Israël s'applique-t-il aussi au milieu universitaire ?

D'abord parce que les Palestiniens nous le demandent, à titre individuel, mais aussi dans le cadre de la campagne collective BDS.

L'occupation, l'apartheid et l'exil forcé des réfugiés palestiniens touchent aussi les Palestiniens étudiants ou enseignants, empêchés de se rendre en cours à cause des checkpoints. Les Palestiniens sont discriminés de nombreuses façons dans leur accès à l'université en Israël, ce qui se traduit en chiffres par leur sous représentation en tant qu'étudiants, et encore plus en tant qu'enseignants. L'armée israélienne lance régulièrement des raids dans les universités de Bir Zeit ou de Al Quds, arrête des étudiants et des profs, et en tue parfois. L'université fait partie du champ politique colonial israélien, et on boycotte donc en solidarité avec les universitaires palestiniens.

Ensuite parce que les universitaires occidentaux non plus ne sont pas en dehors de leur société. Les universitaires se sont impliqués avant les autres dans le boycott de l'apartheid de l'Afrique du Sud dans les années 1980. Comme les autres, mais peut-être même plus que les autres, ils doivent comprendre la portée politique de leur participation à un événement dans une université israélienne, ou de leur annulation à une telle participation. Ce type de participation n'est pas une question de vie ou de mort, c'est souvent une question symbolique. Dans le domaine symbolique, ces gestes (participer ou annuler) deviennent très importants. Une fois l'invitation lancée, le piège est ouvert: la campagne BDS va interpeller les participants et les mettre face à un choix. Dans tous les cas ils prennent position: ils y vont et soutiennent (même malgré eux) l'institution israélienne, ou ils n'y vont pas et ils sont solidaires (même en silence) des Palestiniens.

Les scientifiques ne sont pas en dehors de la société
Ivar Ekeland, le 24 novembre 2016

Parce que les universités israéliennes bénéficient déjà (et beaucoup plus que les universités palestiniennes) de programmes de collaboration et de financement très généreux de la part d'institutions européennes ou américaines, ce qui permet aussi aux occidentaux d'exercer une pression qui, sinon, serait inefficace.. Cela devrait aussi permettre aux occidentaux d'assortir ces financements de conditions éthiques, qui existent déjà mais qui ne sont jamais respectées.

Parce que l'institution universitaire israélienne n'est pas innocente. Plusieurs universités sont illégalement construites entièrement ou en partie sur des terres palestiniennes occupées. De nombreux programmes universitaires participent ou collaborent avec l'industrie d'occupation civile et militaire, mais aussi avec la mise au point de sa propagande, ou les justifications de ses politiques discriminatoires et racistes. Deux articles à ce sujet:

Les université israéliennes profondément impliquées dans le

massacre de Gaza

PACBI, le 5 août 2014

<https://www.bdsfrance.org/les-universite-israeliennes-profondement-impliquees-dans-le-massacre-de-gaza-boycott-universitaire-maintenant/>

L'élite universitaire israélienne complice de l'oppression

Ofer Neiman, Haokets, le 20 avril 2016

<http://www.ujfp.org/spip.php?article4896>

Parce qu'il faut bien se rendre compte que tout événement (politique, culturel, sportif ou universitaire) organisé dans une institution officielle de l'État israélien, un colloque universitaire par exemple, visera à redorer le blason de l'État, et ce, malgré toutes les dénégations de ses organisateurs, et même s'ils ne cautionnent pas officiellement le gouvernement israélien. En effet, l'État israélien pourra ainsi se targuer d'organiser des colloques intellectuels, entre intellectuels fréquentables, quasi européens, pour faire oublier ou pour cacher les exactions qui se déroulent à quelques kilomètres de là (devons-nous rappeler ce qui se passe à Gaza? Des millions de Palestiniens sous blocus total et, tous les vendredis, des manifestants non armés abattus par des snipers de l'armée israélienne, pendant que des universitaires se prélassent dans un cocktail?!).

Ce genre d'événements participent à la campagne de blanchiment de l'État israélien. La propagande israélienne est spécialisée dans le blanchiment par la culture, l'université, le sport, mais aussi par des causes qui plaisent à l'occident comme l'homosexualité ou le féminisme. Aussi louables soient-elles, il ne faut pas que ces causes soient instrumentalisées pour cacher, ou même parfois renforcer, l'oppression des Palestiniens.

3) Quelles sont les questions qu'on va me poser, et comment y répondre ?

Premier contre argument, en général: pourquoi boycotter Israël et pas les autres pays qui commettent des atrocités? D'abord parce que les Palestiniens nous le demandent (ce qui n'est pas le cas des Américains ou des Chinois). Ensuite parce que, nous l'avons dit, les pays occidentaux ont une responsabilité dans la création de l'État colonial israélien et dans ses dérives racistes et violentes, revendiquées et prises comme modèles par des courants politiques auxquels nous nous opposons. Enfin, par pure stratégie: parce que dans le cas d'Israël, dont les universitaires sont financés en grande partie par l'occident, et dont les professeurs sont très sensibles à leur réputation aux yeux de leurs collègues occidentaux, c'est une stratégie qui peut être efficace pour améliorer la situation dans le monde. On aurait tort de s'en priver.

Deuxième critique: il ne faut pas empêcher le dialogue, en particulier avec les israéliens progressistes qu'on rencontre dans les universités. Précisons d'abord qu'il y a très peu d'israéliens progressistes, même dans les universités, si progressiste signifie reconnaître la gravité de la catastrophe de 1948 et sa nécessaire réparation, que la situation n'est pas symétrique entre des Israéliens colonisateurs et des Palestiniens colonisés, et qu'il faut viser à une co-resistance avec les Palestiniens plutôt qu'à une simple co-existence. Même si progressiste signifie seulement « défendre la liberté de circulation des chercheurs et étudiants Palestiniens entre Gaza et la Cisjordanie », l'israélien Eyal Sivan démontre dans la vidéo ci dessous (vers la 5ème minute), que cela concerne moins de 5% des universitaires israéliens:

Les légitimités du boycott académique de l'État d'Israël
BDS France, le 24 novembre 2016

Ensuite, comme on l'a déjà dit, rien dans l'appel à BDS n'empêche le dialogue avec des individus, car BDS ne cible que des institutions. De plus, les manifestations auxquelles les universitaires sont invités n'ont en général rien à voir avec un dialogue politique pertinent. Tout, au contraire, est fait pour que la question palestinienne soit passée sous silence, ou dans la portion congrue et dépolitisée du programme. Et comme jamais une université palestinienne ne sera capable d'organiser un événement même comparable, pour des raisons évidentes, l'asymétrie de traitement des deux communautés s'en retrouve renforcée.

Autre façon d'exprimer cette critique: le boycott s'attaque à la liberté académique. Précisons d'abord qu'il s'agit ici de la liberté académique des israéliens, pas de celle des Palestiniens qui est bafouée depuis 50 ans par des universités envahies par l'armée, fermées arbitrairement, des étudiants arrêtés, emprisonnés, mais dont personne ne se soucie. Mais précisons surtout, tout comme le dialogue, que la campagne BDS n'entrave en rien à la liberté académique des universitaires israéliens. Dans le pire des cas, si son efficacité dépasse la mesure symbolique, elle limitera un peu le budget alloué à des universités israéliennes, déjà beaucoup mieux financées que

les universités palestiniennes, par des institutions financières occidentales. Cette question est débattue ici:

De la liberté universitaire et du mouvement BDS

Omar Barghouti, The Nation, le 14 décembre 2013

<https://www.bdsfrance.org/omar-barghouti-de-la-liberte-universitaire-et-du-mouvement-bds-3/>

La campagne BDS s'efforce de rappeler des faits, de proposer des pistes pour agir, et de demander aux universitaires de prendre leurs responsabilités. Entendons son appel.

Les directives du PACBI pour le boycott académique international d'Israël (révisées en juillet 2014)

PACBI, la Campagne Palestinienne pour le Boycott académique et culturel d'Israël, est, au sein du BNC, le Comité National Palestinien de BDS, chargée de superviser les aspects de BDS qui concernent le boycott académique et culturel. Elle s'est positionnée depuis 2004 pour le boycott des institutions israéliennes académiques et culturelles. Cette position est fondée sur le fait que ces institutions sont profondément complices du système israélien d'oppression qui dénie aux Palestiniens leurs droits fondamentaux garantis par le droit international, ou qui a entravé l'exercice de ces droits, notamment la liberté académique et le droit à l'éducation.

Les institutions universitaires sont un élément-clef de l'échafaudage idéologique et institutionnel du régime israélien d'occupation, de colonialisme et d'apartheid contre le peuple palestinien [1]. Depuis sa création, l'université israélienne a lié son sort à l'establishment politico-militaire, hégémonique en Israël et, nonobstant les efforts

d'une poignée d'universitaires qui ont des principes, l'université israélienne est profondément impliquée dans le soutien et dans la perpétuation du déni systématique israélien des droits des Palestiniens [2].

Le boycott universitaire institutionnel auquel PACBI appelle a été adopté par le Conseil palestinien pour l'éducation supérieure (CHE). Il est dans la ligne de l'appel pour « la non-coopération dans les champs scientifique et technique entre les universités palestiniennes et israéliennes » qui fait autorité[3] et il a le soutien de la Fédération des Unions des professeurs et employés des universités (PFUUE).

La liberté académique

Le BNC, via les directives du PACBI présentées ci-dessous, soutient le droit universel à la liberté universitaire. Le boycott institutionnel appelé par la société civile palestinienne, n'est pas en contradiction avec cette liberté. PACBI souscrit à la définition acceptée internationalement de la liberté universitaire telle qu'adoptée par le Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels (UNESCO) :

La liberté universitaire inclut la liberté des individus d'exprimer librement leurs opinions sur l'institution ou le système dans lequel ils travaillent, d'accomplir leurs fonctions sans discrimination ou crainte de répression de la part de l'État ou de tout autre acteur, de participer à des organes professionnels ou de représentation universitaire, et de jouir de tous les droits humains internationalement reconnus applicables à d'autres individus de la même juridiction. La jouissance de la liberté universitaire porte en elle des obligations telles que le devoir de respecter la liberté universitaire des autres, de faire en sorte que des points de vue opposés soient débattus correctement, et de les traiter tous sans discrimination sur l'une des raisons prohibées. [4]

Ancré dans les préceptes du droit international et des droits humains universels, le mouvement BDS, PACBI compris, rejette par principe le boycott d'individus fondé sur leur identité (par exemple la nationalité, la race, le genre ou la religion) ou leurs opinions. Si toutefois un individu est un représentant de l'État d'Israël ou d'une institution israélienne complice (tels que doyen, recteur ou président) ou bien est recruté /missionné pour participer aux efforts

d'Israël pour redorer son image, alors ses activités sont sujettes au boycott institutionnel auquel appelle le mouvement BDS.

Une simple affiliation d'universitaires à une institution académique israélienne n'est donc pas un motif de boycott.

Tandis que la liberté universitaire d'un individu devrait être pleinement et constamment respectée dans le contexte des boycotts universitaires, un universitaire, israélien ou autre, ne peut échapper à un boycott du « sens commun » (qui est hors de la visée des critères de boycott de PACBI) que des citoyens de conscience, de par le monde, peuvent susciter en réponse à ce qu'ils perçoivent largement comme une complicité individuelle flagrante, une responsabilité, une défense des violations du droit international (comme une implication directe ou indirecte dans la commission des crimes de guerre ou tout autre violation des droits humains ; incitation à la violence, insultes racistes ; etc.). a ce niveau, des universitaires israéliens ne devraient pas être automatiquement exemptés de critiques méritées ou de tout autre forme de protestation légale, boycott compris ; ils devraient être traités comme tout contrevenant de cette catégorie, ni mieux ni moins bien. Ceci est en accord avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, sur laquelle les principes du mouvement BDS sont basés et qui dit :

Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique. [5]

Directives du boycott universitaire

Depuis 2004, PACBI a soigneusement examiné de nombreux projets et activités universitaires, évaluant si les critères du boycott leur étaient applicables et, en conséquence, a publié des lettres ouvertes, des déclarations ou des conseils à leur sujet. À l'appui de cette expérience et en réponse à la demande croissante de directives adressée à PACBI sur l'application du boycott universitaire à divers projets, depuis des conférences jusqu'à des programmes d'échange et des efforts de recherche, la Campagne expose ci-dessous des critères et des directives consistants et cohérents qui s'adressent spécifiquement aux nuances et particularités du monde universitaire.

Ces directives sont principalement destinées à aider les universitaires conscients et les organes universitaires dans le monde à être en harmonie avec l'appel palestinien au boycott, comme contribution au soutien du droit international et à la poursuite de la lutte pour la liberté, la justice et l'égalité. Des directives semblables ont été publiées par PACBI pour le boycott culturel [6].

En règle générale et prioritaire, toutes les institutions universitaires israéliennes, sauf preuve du contraire, sont soumises au boycott du fait de leur complicité de longue date, profonde et consciente, à maintenir l'occupation israélienne et le déni des droits fondamentaux des Palestiniens, soit par leur silence, leur implication effective dans la justification, le blanchiment ou par tout autre moyen de diversion de l'attention aux violations par Israël du droit international et des droits humains, soit bien sûr à travers leur collaboration directe avec des agences de l'État dans la planification et la mise en œuvre de projets qui contreviennent au droit international et aux droits des Palestiniens. Par conséquent, ces institutions, toutes leurs activités et toutes les activités qu'elles sponsorisent ou soutiennent doivent être boycottées. Les projets avec toutes les institutions universitaires israéliennes devraient être arrêtés, comme ce fut le cas avec toutes les institutions universitaires sud-africaines sous l'apartheid.

Basé sur ce qui précède, PACBI incite les universitaires, les associations/unions universitaires et les institutions universitaires – ou autres- de par le monde, là où c'est possible et pertinent, à boycotter et/ou travailler en vue de la résiliation ou de l'annulation d'événements, d'activités, d'accords ou de projets impliquant des institutions universitaires ou qui font autrement la promotion de la normalisation de la place d'Israël dans le monde universitaire, blanchissant ainsi les violations par Israël du droit international et des droits des Palestiniens, ou qui violent les directives de BDS.

Les événements suivants, les activités ou les situations décrites sont spécifiquement en violation du boycott universitaire palestinien :

- ▶ 1. Les événements universitaires (tels que conférences, symposiums, ateliers, exposition de photos et de musées) convoqués ou co sponsorisés par Israël, par des institutions israéliennes complices ou par leurs soutiens et groupes de lobby dans différents pays. Tous ces événements universitaires, qu'ils se tiennent en Israël

ou ailleurs, méritent d'être boycottés sur des bases institutionnelles. Ces activités boycottables incluent les commissions et autres activités sponsorisées ou organisées par des organismes universitaires israéliens ou des associations dans des conférences internationales en dehors d'Israël. Elles incluent également, et c'est important, la convocation en Israël de réunions d'organismes et d'associations internationaux.

Le principe général est qu'un événement ou projet porté sous le chapeau/égide ou affilié à ou financé par un organe officiel israélien ou une institution complice (y compris des groupes de lobby), constitue une complicité et donc relève du boycott. Le même traitement peut s'appliquer à des soutiens ou sponsors d'institutions non israéliennes qui servent des objectifs de la propagande israélienne.

▸ 2. Activités de recherche et développement entrant dans ces catégories au sens large :

- a. Concernant les institutions universitaires – les accords de coopération institutionnelle avec des universités ou instituts de recherche israéliens. Les échanges de professeurs et d'étudiants et, plus important, la réalisation de recherches communes sont typiques de ces accords conclus entre des institutions universitaires internationales et israéliennes. Nombre de ces projets sont sponsorisés et financés par l'Union européenne (pour ce qui concerne l'Europe) et par des fondations indépendantes et gouvernementales ailleurs.
- b. Concernant le gouvernement israélien et d'autres gouvernements ou fondations/institutions. Les chercheurs impliqués dans de tels projets peuvent être basés dans des universités américaines, européennes ou autres.
- c. Concernant des sociétés et des institutions universitaires. Les activités de recherche-développement pour des sociétés internationales comportant des contrats ou d'autres accords institutionnels avec des départements ou des centres d'universités israéliennes.

L'exemple le plus clair de la complicité universitaire avec Israël de la part de gouvernements est celle de « Horizon 2020 [7]. Incluant Israël dans ce vaste projet de recherche universitaire en dépit des

violations persistantes par Israël de la clause sur les droits humains de l'accord d'association euro-Israël [8], le cadre légal d'Horizon 2020 et d'autres projets euro-israéliens équivaut à blanchir la longue liste de violations des droits humains commis par Israël et des universités complices au cours des dernières décennies.

D'autres exemples incluent la Fondation scientifique américano-israélienne (BSF) [9], une institution créée par les gouvernements américain et israélien en 1972 pour sponsoriser la recherche israélienne et américaine et « l'initiative Euréka » [10], une initiative européenne intergouvernementale mise sur pied en 1985 qui inclut Israël, seul membre non-européen. Un autre exemple est donné par le Partenariat israélo-britannique de recherche et d'échanges universitaires (BIRAX), un projet à motivation politique qui vise à contrer le soutien croissant au boycott universitaire parmi les universitaires britanniques et leurs unions [11].

▸ 3. Des financements d'Israël ou de ses groupes de lobby à des activités /projets universitaires. Tout projet universitaire et activité financé totalement ou partiellement par Israël ou par l'un quelconque des groupes de lobby est boycottable. Tout forum/projet universitaire international qui accepte un financement israélien, de ses groupes de lobby ou des institutions complices est en contradiction avec le boycott universitaire palestinien d'Israël.

Nota : un-e universitaire israélien-ne est habilité-e, en tant que contribuable, à recevoir des financements de son gouvernement ou d'une institution en soutien à ses activités universitaires telles que la participation à des congrès internationaux et autres événements universitaires, pour autant que la condition ne soit pas de servir les intérêts politiques d'Israël de quelque manière que ce soit, par exemple la reconnaissance publique de ce soutien par les organisateurs du congrès ou de l'activité/événement. Le simple fait de l'affiliation d'un-e universitaire à une institution israélienne ne motive pas de boycotter le congrès ou l'activité.

▸ 4. Allocutions et communications dans des manifestations internationales de la part de représentants officiels de l'État d'Israël ou de représentants officiels d'institutions universitaires israéliennes, tels que présidents, recteurs ou doyens.

▸ 5. Les projets d'études à l'étranger en Israël pour des étudiants

d'autres pays. Ces programmes sont habituellement hébergés dans des universités israéliennes et font partie de l'effort de propagande israélien destiné à donner à des étudiants internationaux une « expérience positive » d'Israël, blanchissant ainsi l'occupation et le déni des droits des Palestiniens. La publicité et le recrutement pour ces projets via les bureaux de la vie étudiante ou les départements d'études (comme les centres d'études du Moyen Orient et internationales) des universités étrangères, devraient s'arrêter.

▸ 6. Les distinctions honorifiques universitaires ou la reconnaissance données à des officiels israéliens, représentants d'institutions universitaires israéliennes (comme la remise de diplômes honoraires et autres prix) ou à des universitaires israéliens ou à des instituts de recherche. De telles institutions et leurs représentants officiels sont des complices et, en tant que tels, ne devraient pas bénéficier de cette reconnaissance.

▸ 7. Les projets de normalisation

Des activités ou des projets universitaires impliquant des Palestiniens et/ou d'autres Arabes d'un côté et des Israéliens de l'autre (que ce soit bi- ou multilatéral) et qui sont fondés sur la fausse prémisse d'une symétrie ou d'une parité entre oppresseurs et opprimés, ou l'affirmation que colonisateurs et colonisés sont tous deux également responsables du "conflit", sont des formes de normalisation malhonnêtes intellectuellement et moralement répréhensibles qui doivent être boycottées [12].

Loin de remettre en cause le statu quo injuste, de tels projets contribuent à le faire perdurer. Des exemples incluent les événements, les projets ou les publications qui sont conçus explicitement pour rapprocher Palestiniens ou Arabes et Israéliens afin qu'ils puissent présenter leurs narratifs ou leurs perspectives respectifs ou qu'ils travaillent à une réconciliation, sans s'attaquer aux racines de l'injustice et aux exigences de la justice.

Les autres facteurs pris en compte par PACBI pour évaluer de telles activités et de tels projets sont les sources de financement, la conception du projet ou de l'événement, les objectifs de l'organisation ou des organisations qui le subventionnent, les participants, et d'autres facteurs similaires pertinents.

Les projets collaboratifs qui remplissent les deux conditions

suivantes NE sont PAS considérés comme des formes de normalisation et sont donc exemptés de boycott :

1. (a) La partie israélienne du projet reconnaît la totalité des droits palestiniens au regard du droit international (correspondant aux trois droits indiqués dans l'appel de BDS) ;
ET
1. (b) le projet ou l'activité vise une "co-résistance" plutôt qu'une "co-existence"[13].

Les débats entre Palestiniens/Arabes et Israéliens sont aussi exclus du boycott s'ils sont organisés sans aucune coopération avec Israël, ses groupes de pression, et ses institutions complices.

Mettre comme condition au soutien d'institutions universitaires palestiniennes leur "partenariat" avec des institutions israéliennes est aussi une forme coercitive de normalisation qui est rejetée par le BNC, y inclus PACBI et la Fédération palestinienne des syndicats de professeurs et d'employés de l'université (Palestinian Federation of Unions of University Professors and Employees, PFUUPE). Ceci contribue à couvrir la complicité des institutions israéliennes et à renforcer leur légitimité comme centres d'excellence au lieu de renforcer directement et indépendamment la capacité de recherche des institutions palestiniennes.

Les universitaires internationaux qui insistent pour franchir les "piquets de grève" de BDS en poursuivant des activités avec des institutions israéliennes qui peuvent être boycottées et en rendant ensuite visite à des institutions ou à des groupes palestiniens pour "équilibrer", violent la directive de boycott et contribuent à donner une fausse perception de symétrie entre l'opresseur colonial et les colonisés. Le BNC (y inclus PACBI) rejette cette tentative sous le terme de "couverture"[14] et n'accueille pas favorablement de telles visites à des institutions palestiniennes.

8. L'adhésion institutionnelle d'associations israéliennes dans des organismes mondiaux. Des campagnes ciblées et sélectives demandant la suspension de la qualité de membre pour des organisations israéliennes dans des forums internationaux contribuent à faire pression sur Israël jusqu'à ce que cet état respecte le droit international. Exactement comme ceci a été fait pour l'Afrique du Sud dans les organisations du monde académique –entre autres – pendant l'apartheid, ceci doit l'être

pour Israël.

▸ 9. Publier, ou écrire des rapports sur des articles soumis à publication, dans des journaux académiques basés dans des universités israéliennes ou publiés en collaboration avec des institutions israéliennes ou donner la permission de reproduire dans de tels journaux basés en Israël du matériel publié ailleurs. Ces journaux incluent ceux publiés par des associations internationales mais hébergés dans des universités israéliennes. Des efforts doivent être faits pour déplacer les bureaux éditoriaux de ces journaux dans des universités en dehors d'Israël.

▸ 10. Servir de rapporteurs extérieurs pour des thèses, écrire des recommandations ou d'autres formes de rapports, par exemple pour des recrutements, promotions, titularisations, subventions, dans des universités israéliennes [15]. Les universitaires internationaux qui choisissent de faire un rapport sur le travail universitaire d'un professeur, ou d'étudiants dans une université israélienne sur une base personnelle ne sont pas en conflit avec les directives de boycott, tant que leurs noms ne sont utilisés d'aucune façon par ces universités pour renforcer leur légitimité. Accepter d'être dans un comité de thèse, de rapporteurs, d'experts recruté par ou au service d'une université israélienne, cependant, est en conflit direct avec le boycott institutionnel de ces universités, dans la mesure où ceci légitime la position académique d'Israël dans le monde. Le boycott s'applique aussi à l'écriture de lettres de recommandation, de titularisation ou de promotion adressées à des administrateurs d'universités. De plus, les professeurs internationaux ne doivent pas accepter d'écrire des recommandations pour des étudiants espérant poursuivre leurs études en Israël, car ceci facilite la violation de la directive 11 ci-dessous.

▸ 11. Les étudiants internationaux s'inscrivant dans une institution israélienne ou des professeurs internationaux enseignant ou faisant des recherches dans des programmes diplômants ou non dans une institution israélienne. Si conduire des recherches dans des établissements israéliens, comme des archives, n'implique pas d'affiliation officielle avec ces établissements (comme une position de chercheur invité), alors l'activité n'est pas sujette au boycott.

▸ 12. Toutes les visites universitaires ou les missions d'enquêtes qui reçoivent des financements d'Israël, ses institutions complices ou

ces groupes de pression internationaux. Les subventions par le gouvernement israélien ou par des groupes de pression israéliens doivent être boycottés. D'un autre côté, des missions d'enquêtes équilibrées, indépendantes, même celles qui incluent des réunions avec les institutions universitaires israéliennes complices ne doivent pas être boycottées, à condition qu'aucun lien institutionnel (ex. séminaires, groupes de travail, ateliers, expositions, etc.) d'aucune sorte ne soit établi avec les institutions israéliennes.

Le boycott institutionnel des institutions universitaires d'Israël doit continuer jusqu'à ce que ces institutions remplissent deux conditions de base :

1. a. Reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien inscrits dans le droit international (y inclus les trois droits de base soulignés dans l'appel de BDS en 2005) et
1. b. Mettre fin à toutes les formes de complicité dans la violation des droits palestiniens comme il est stipulé dans le droit international. Cette complicité inclut des politiques et des pratiques discriminatoires, ainsi que divers rôles dans la planification, l'implémentation et/ou la justification des abus des droits de l'homme et des violations du droit international par Israël.

PACBI

www.pacbi.org

pacbi at pacbi.org

Traduction SF et CG pour l'AURDIP

[1] http://bdsmovement.net/files/English-BNC_Position_Paper-Durban_Review.pdf

[2] La complicité académique israélienne va loin et serait trop longue à détailler ici. Voir quelques références sur : <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=2024>, <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=2522>, and <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=2532>

[3] Le Conseil palestinien de l'éducation supérieure (CHE) The Palestinian Council for Higher Education (CHE), composé de la direction des universités palestiniennes et de représentants de la

société adhère, depuis les années 1990, à la position de principe de la non-coopération avec les universités israéliennes jusqu'à ce qu'Israël mette fin à l'occupation ; cette position a été réitérée plusieurs fois, notamment dans une déclaration du CHE en remerciement au syndicat universitaire britannique NATFHE en 2006, et dans une lettre du CHE adressée au PACBI en 2005.

[4] Comité de l'ONU sur les Droits économiques, sociaux et culturels, « Mise en œuvre du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels », Art. 13, « le droit à l'éducation » 8 décembre 1999, les italiques sont les nôtres.

[5] « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » des Nations Unies (1948), Article 29(2).

[6] <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=1045>

[7] Voir : <http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/>

[8] <http://www.bdsmovement.net/2008/%E2%80%9Cno-new-eu-israel-action-plan-in-april-2009%E2%80%9D-179>

[9] <http://www.bsf.org.il/BSFPublic/Default.aspx>

[10] <http://www.mi.government.bg/en/themes/eureka-initiative-23-287.html>

[11] <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=788>

[12] <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=1749>

[13] <http://www.maannews.net/eng/ViewDetails.aspx?ID=405314>

[14] <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=1645>

[15] En 2002, plus de 700 universitaires européens ont signé cette déclaration: "Je ne peux plus en bonne conscience continuer à coopérer avec des institutions officielles israéliennes, y inclus des universités. Je n'assisterai à aucune conférence scientifique en Israël et je ne participerai pas comme rapporteur ou expert dans les décisions de recrutement ou de promotion des universités israéliennes, ou dans les décisions des agences de financement israéliennes. Je continuerai à collaborer avec et à accueillir les collègues scientifiques israéliens sur une base individuelle" (<http://www.guardian.co.uk/uk/2002/jul/08/highereducation.israel>)

Argumentaires / kit

En plus de tous les articles et dossiers présents sur ce site, vous trouverez des argumentaires et documentations spécifiques aux liens suivants :

- **Nouveau ! Brochure « BDS syndical »** : [demandez-la en pdf](#) ou [commandez-la](#) !
- [Brochure « Cultures d'injustice »](#)
- [Brochure « Stoppons KKL-FNJ »](#)
- Catalogue des personnalités soutenant le boycott [« Ils/elles nous soutiennent »](#)
- Le kit du militant BDS « conseils pratiques pour les militants, le militantisme pour l'application du droit, mai 2010 » en [.pdf](#) / en [.doc](#)
- [Brochure de SUD Etudiant sur le Boycott Universitaire, 2009](#)
- [Bibliothèque argumentaire juridique](#)

[Commandez votre matériel BDS ici !](#)

Lettres ouvertes

Ces lettres sont soit des lettres individuelles présentées comme exemples, soit des modèles de lettres :

- [Lettre à l'attention des présidents de tribunaux en](#)

soutien aux inculpés BDS

- Demande de comparution volontaire en solidarité avec les inculpés BDS
- Lettre au Maire du 3e arrondissement de Paris au sujet de l'exposition « Mashav » – Septembre 2010
- Lettre ouverte à nos camarades de la CGT – Juin 2010
- Lettre ouverte à nos camarades de la LDH – Juin 2010
- Lettre de soutien de la Coalition des Femmes pour la Paix (Tel Aviv) aux militants français de la Campagne BDS- Avril 2010
- Place « Ben Gourion »: Lettre ouverte d'Ilan Pappé au maire de Paris Bertrand Delanoë – 8 Avril 2010
- Lettre ouverte de l'AURDIP aux participants français à la 3e conférence franco-israélienne sur les neurosciences, la neurologie et la psychiatrie à Haïfa – 10 /02/10
- Lettre ouverte de la Campagne BDS France à Mr Jérôme Frédéric, directeur du Casino de Paris – Février 2010
- Lettre ouverte de l'AURDIP, à l'administrateur du Collège de France – Décembre 2009
- Dîner avec « le Boucher de Cana »? Cela ne se fait pas! Lettre ouverte de la Campagne BDS France à JF Copé et Christian Estrosi
- Célébration des 100 ans de Tel Aviv : Lettre ouverte de la Campagne BDS France à la Mairie de Paris
- Lettre ouverte de la Campagne BDS France adressée aux organisateurs du Salon « Action Planète Mode d'emploi »
- Lettre de la Campagne BDS France à la direction de Sephora
- Modèle de lettre pour les enseignes de la grande distribution

Lettre de soutien de la Coalition des Femmes pour la Paix (Tel Aviv) aux militants français de la Campagne BDS

Letter of Support to Our Friends in the BDS Movement in France

14 avril 2010

Nous sommes des citoyens israéliens. Nous voudrions exprimer notre soutien à nos amis en France qui défendent l'appel palestinien au Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) internationales à l'encontre d'Israël. Nous aimerions insister sur le fait que prendre part à une activité de cette sorte n'est d'aucune manière discriminatoire, antisémite ou raciste, mais qu'il s'agit bien au contraire d'une action basée sur les valeurs universelles de liberté, d'égalité, de respect des droits de l'homme, ainsi que sur le droit international.

En tant que citoyens dévoués à promouvoir une paix juste et la démocratie dans la région, nous dénonçons les investissements économiques continus de la communauté internationale en Israël qui, directement ou indirectement, contribuent à soutenir les violations israéliennes quotidiennes du droit international et accélèrent la colonisation des territoires occupés. Nous sommes conscients que l'occupation israélienne et l'oppression des Palestiniens ne cesseront très probablement pas sans des pressions et sanctions internationales.

Certains d'entre nous sont des survivants des atrocités du régime nazi ou les enfants et petits-enfants de ces survivants. Nous voulons insister sur le fait qu'il n'y a rien d'antisémite ou de raciste dans le fait de critiquer et de s'opposer à la politique et aux pratiques du régime israélien par le biais du BDS, tout comme il n'était pas raciste de s'opposer à la guerre du Vietnam ou à l'occupation française en Algérie. Il n'est jamais antisémite ou raciste de s'opposer à des injustices telles que voler des terres, torturer, placer en détention sans procès, tuer des innocents, et autres éléments de l'occupation et de l'oppression israéliennes. En fait, ce sont ceux qui veulent identifier l'Etat d'Israël à l'ensemble des Juifs – comme si s'opposer à l'un revenait à s'opposer à l'autre – qui devraient être accusés de généralisations racistes, en ce qu'ils encouragent une vision figée et étriquée de la communauté juive.

Nous rejetons aussi les accusations selon lesquelles l'appel au BDS – appliqué aux institutions et non aux individus – serait discriminatoire. Donner à des institutions et des Etats l'impunité, tout en engageant des poursuites contre ceux qui exigent qu'ils aient des comptes à rendre, est à la fois anti-démocratique et oppressif. Dans une véritable démocratie, ce sont les individus qui devraient faire l'objet de la plus grande protection par la loi.

Promouvoir l'appel au BDS pour la Palestine est un acte démocratique qui fait appel aux gens pour qu'ils prennent la décision consciente de faire entendre la voix opprimée des Palestiniens et de faire connaître les graves violations des droits de l'homme commises sur le terrain. Il ne s'agit pas de censure, dans la mesure où la liberté de parole individuelle n'est pas visée et où il n'y a aucune volonté de contrôler les autres. Le boycott culturel et académique n'est ni un boycott de personnalités du monde culturel ou académique, ni un boycott de leurs travaux, mais plutôt un boycott d'Israël et des institutions culturelles et académiques qui se rendent complices de sa politique.

Pour toutes ces raisons, nous honorons votre initiative courageuse, dans l'espoir qu'elle montrera à bien d'autres l'exemple à suivre. L'appel au BDS utilise des moyens non-violents et légitimes de pression sur Israël afin qu'elle change sa politique, moyens désespérément nécessaires à l'heure actuelle pour mettre fin à l'occupation israélienne et à l'oppression des Palestiniens.

En solidarité,

Daniel Dukarevich Argo

Nitzan Aviv

Ronnie Barkan

Ofra Ben Artzi

Lilach Ben- David

Prof. Haim Bresheeth

Maya Cutler
Naama Farjoun
Arie Finkelstein
Racheli Gai
Prof. Rachel Giora
Adar Grayevsky
Rosamine Hayeem (Jews for Justice for Palestinians; Palestine
Solidarity Campaign)
Dina Hecht
Shir Hever (The Alternative Information Center)
Yael Oren Kahn
Yana Knopova
Yigal Laviv
Eytan Lerner
Prof. Moshé Machover
Dr. Dorothy Naor
Ofar Neiman
David Nir
Deb Reich
Adv. Emily Schaeffer
Ayala Shani
Tal Shapira
Ruth Sirton
Sonya Soloviov
Jonatan Stanczak
Ruth Tenne
Amir Terke

BOYCOTT! Supporting the Palestinian BDS Call from Within
<http://boycottisrael.info>

The Coalition of Women for Peace
<http://coalitionofwomen.org>

Lettre ouverte à Bertrand Delanoë, par Ilan Pappé

Professor Ilan Pappé

Directeur du centre européen des études palestiniennes

Institut des études arabes et islamiques

Université d'Exeter

Royaume-Unis

Tout le monde peut comprendre le souhait du Conseil municipal de Paris de rendre hommage à David Ben Gourion en donnant son nom à une esplanade de la capitale. Il fut le père fondateur de l'Etat d'Israël ainsi que son Premier ministre durant plusieurs années. Enfin, il a été l'artisan d'une collaboration étroite entre Israël et la France, en particulier lors de la Crise de Suez et la tentative de renversement du Président Egyptien Gamal Abdul Nasser en 1956, ou encore en contribuant à l'amélioration des liens militaires et stratégiques entre les deux pays après 1967.

Chacun peut ainsi comprendre que les soutiens à Israël au sein de la Communauté juive mais aussi au-delà, accueillent favorablement cette initiative d'une esplanade Ben Gourion.

Je vous écris néanmoins aujourd'hui pour vous rappeler l'autre visage du personnage dont je viens de faire la biographie.

Pour moi, lorsque je pense à lui, voilà les souvenirs qui l'emportent dans mon esprit. David Ben Gourion fut l'architecte ainsi que le cerveau du nettoyage ethnique de la Palestine en 1948. C'est à partir de cette opération d'expulsion que naquit le problème des Palestiniens tel que nous le connaissons toujours aujourd'hui et qui divisa Juifs et Arabes par un conflit sanglant et sans fin qui s'étendit dans tout le Moyen-Orient.

Certes, il ne fut pas le seul mais il reste la figure emblématique de l'expulsion systématique de près d'un million de Palestiniens de leurs maisons, leurs terres, leur patrie. Il a également ordonné la démolition de centaines de leurs villages et de dizaines de leurs villes et a personnellement ordonné leur transformation en colonies juives. Il a également imposé une loi martiale cruelle et sans pitié dirigée contre la minorité palestinienne restée en Israël, qui incluait l'expropriation de leurs terres, l'exil de beaucoup d'entre eux ainsi que le massacre de Kafar Qassim qui eut lieu en novembre 1956 où des dizaines de Palestiniens innocents furent tués par la police israélienne des frontières. Si l'on tient compte de la situation actuelle d'Israël et de l'aspect criminel de sa politique, semblable à l'apartheid qui était imposé par la communauté blanche en Afrique du sud, il nous apparaît difficile de donner un sens à cette commémoration ainsi qu'à celui qui est honoré. Les crimes commis et la nakbah palestinienne sont toujours de nos jours niés par les autorités israéliennes. Aussi, en donnant le nom de Ben Gourion à une avenue parisienne, ce sera une manière d'accepter et de légaliser ce déni. Cela sera sans aucun doute perçu par la plupart des Parisiens comme une offense.

Je m'adresse à vous en tant que militant et historien de la Nakbah, né en Israël et enseignant aujourd'hui au Royaume-Uni, pour vous demander de revenir sur votre décision et de l'abandonner tant que les deux peuples israéliens et palestiniens ne seront pas arrivés à panser les blessures du passé et à se réconcilier. Tout autre décision ne ferait que contribuer à favoriser la poursuite du conflit tout en semant le doute sur les intentions sincères et pacifiques de la politique française en faveur de la paix.

Bien sincèrement

Professor Ilan Pappé

Directeur du centre européen des études palestiniennes

Institut des études arabes et islamiques

Université d'Exeter

Royaume-Unis

source:

<http://www.ujfp.org/modules/news/article.php?storyid=725>

Lettre ouverte de l'AURDIP, membre de la Campagne BDS France aux participants français à la troisième conférence franco-israélienne sur les neurosciences, la neurologie et la psychiatrie à Haïfa

AURDIP

Le 10 février 2010

Chers collègues,

Vous allez bientôt participer à la [troisième conférence franco-israélienne sur les neurosciences, la neurologie et la psychiatrie](#) qui doit se tenir à Haïfa entre le 14 et le 18 février prochains.

A cette occasion, nous voulons attirer votre attention sur le fait que de nombreux témoignages attestent que les détenus palestiniens dans les prisons israéliennes sont soumis à des pressions psychologiques et physiques, qui relèvent de la qualification de torture et qui tombent ainsi sous le coup du droit international, à savoir :

L'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (ONU, 1948) : "No one shall be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment."

▸ L'article 7 de la Convention Internationale sur les Droits civils et politiques (ONU, 1966) : "No one shall be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment..."

▸ La Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre (1949).

▸ La Déclaration contre la Torture (ONU, 1975).

La définition de ce que l'on entend par torture se trouve dans

la Convention contre la torture et les autres traitements ou punitions cruels, inhumains et dégradants (ONU 1984), convention signée par Israël en octobre 1986.

À cela il faut ajouter la Déclaration de Tokyo de l'Association Médicale Mondiale (WMA), révisée et réitérée dans les conseils qui se sont tenus à Divonne les Bains (France) en 2005 et 2006. Le Préambule de cette Déclaration stipule :

« Le médecin a le privilège d'exercer son art pour servir l'humanité. Il doit conserver et rétablir la santé physique et mentale pour tous, sans discrimination, consoler et soulager ses patients. Le médecin doit garder le respect absolu de la vie humaine dès la conception, même sous la menace et ne fera pas usage de ses connaissances médicales contre les lois de l'humanité. Dans cette déclaration, la torture est définie comme les souffrances physiques ou mentales infligées à un certain degré, délibérément, systématiquement ou sans motif apparent, par une ou plusieurs personnes agissant de leur propre chef ou sous l'ordre d'une autorité pour obtenir par la force des informations, une confession ou pour toute autre raison. »

Or la participation de médecins israéliens à la pratique de la torture est attestée par de nombreuses ONG, internationales et israéliennes, comme Amnesty International, Physicians for Human Rights (PHR), Public Committee Against Torture in Israel (PCATI), B'Tselem, HaMoked. Vous trouverez en annexe quelques éléments des dossiers que ces ONG ont rassemblés à partir de témoignages dûment avérés. Beaucoup d'autres sont accessibles sur leurs sites ou dans leurs publications :

<http://www.stoptorture.org.il/>

<http://www.btselem.org/English/>

http://www.hamoked.org.il/index_en.asp

Les médecins israéliens ne sont pas toujours conscients de ces faits qui sont une des conséquences de la politique d'occupation et de colonisation des territoires palestiniens conquis en 1967, ni même de la signification du comportement de certains d'entre eux. Nous espérons que la Conférence de Haïfa vous donnera l'occasion de les interpeller sur ces graves atteintes à la déontologie professionnelle. Les médecins qui violent ainsi le droit international et l'éthique de leur profession doivent être sanctionnés, et nous espérons que vous saurez le rappeler à vos collègues israéliens.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments distingués.

Ivar Ekeland, Président de l'AURDIP

Sonia Dayan-Herzbrun et Joseph Oesterlé, Vice-présidents

Quelques éléments sur la torture dans les prisons israéliennes et la complicité de certains médecins

I Torture and ill-treatment of Palestinian detainees – Torture et mauvais traitements envers des détenus palestiniens.

[Rapport de Hamoked \(Center of Defense of the Individual\) et B'Tselem](#)

Extraits :

► 1. The findings of the report are based on the testimonies of 73 Palestinian residents of the West Bank arrested during the period July 2005 through March 2006 and interrogated by the GSS. Although this does not constitute a statistically representative sample, it provides a valid indication of the frequency of the phenomena described in the report.

▶ 2. The witnesses in the sample reported beatings, painful handcuffing, curses and humiliation, and the denial of basic needs at the hands of security personnel from the time of arrest and through their transfer to the General Security Service (GSS). Approximately two-thirds of the witnesses (49 out of 73) reported that they had suffered at least one of these types of violations, which are defined in international law as prohibited abuse and may even constitute torture. The research did not examine whether this abuse was intended to “soften up” the detainees ahead of their interrogation by the GSS ; however, this is undoubtedly the practical outcome.

▶ 3. The GSS interrogation regime – routine abuse. The interrogation regime of the GSS includes seven key components that in varying degrees violate the dignity and integrity of the interrogees. This violation is exacerbated by the combined activation of these components during the interrogation period, which lasted for an average of 35 days in the sample :

1 Isolation from the outside world – prevention of a meeting between the interrogee and his attorney and Red Cross representatives ;

2 Conditions of imprisonment as a means of applying psychological pressure – detention in stifling and stench-filled cells in conditions of solitary confinement ;

3 Conditions of imprisonment as a means of physical enfeeblement – prevention of physical activity, disruption of sleep, and substandard food ;

4 The “Shabah” position – painful and protracted shackling to the chair of the interrogees’ hands and legs ;

5 Curses and humiliations – curses, full body searches, shouting, spitting, etc.

6 Threats – including threats of grave physical torture, arrest of family members, etc.

7 The extraction of information by informers (“asafir”) – this method is not injurious in itself, but its efficacy depends largely on the abuse of detainees immediately prior to its use.

These means were used against the vast majority of the witnesses included in the sample. The means are not the “inevitable” by-product of the needs of the detention and interrogation. Rather, they are intended to break the interrogees’ spirit. Accordingly, they are contrary to the Supreme Court ruling and, according to international law, constitute prohibited abuse. Moreover, in certain circumstances they may even constitute full-fledged torture.

▶ 4. “Special” interrogation methods are used by the GSS interrogators in some cases in addition to the routine means, probably in cases in which the interrogees are defined as “ticking bombs.” These “special” methods include direct physical violence. The witnesses in the sample described seven such methods :

1 Sleep deprivation for more than one day (15 cases) ;

2 “Dry” beating (17 cases) ;

3 Painful tightening of handcuffs, sometimes preventing blood circulation (5 cases) ;

4 Sudden pulling of the body to the rear causing pain to the wrists, which are shackled to the chair (6 cases) ;

5 Pushing the head to the front or the rear while holding the chin painfully or pushing it with the fist (8 cases) ;

6 The “frog” position (forcing the interrogee to crouch on the tips of his toes), accompanied by pushing (3 cases) ;

7 The “banana” position – the interrogee’s body is bent in an arch form while he is seated on a chair without a backrest (5 cases).

These means are clearly defined as torture in international law.

II Letter of complaint by PHR-Israel and the Public Committee Against Torture in Israel, datée du 12 février 2009.

The case of Mr. Bahajat Yamen, ID 901725358

Date of arrest : 19 May 2004 at his home.

Interrogated in : The interrogation facility in Petah Tikva Detention Center.

Testimony concerning the course of interrogation : Mr. Yamen states that his interrogation began after he arrived at the facility and continued for four days, with the use of violence and torture including : Protracted use of the "Shabah" position and particularly tight handcuffing for protracted periods, stopping the circulation of blood to the hands and causing severe pain. Mr. Yamen describes instances of violence by the interrogators, including one case that left a wound and scratches on his chest and neck.

Encounter with the medical system : States that on 22 May 2004, at the end of the interrogation, he felt unwell, fell down, and was taken to the facility clinic. He was inspected in the clinic by a physician whom he described as "a ginger-colored physician with white hair, tall, and red-faced." After this examination Mr. Yamen was taken back for interrogation, which continued without violence and/or torture.

Issue to be clarified : The identity of the physician who attended to Mr. Yamen can be clarified. It can then be examined whether the physician documented the signs of violence in the detainee's medical file ; whether he reported these to any body ; and whether he took steps to halt the violence/torture.

The case of Mr. Hassan Ladadiya, IF 988373486

Date of arrest : 4 June 2006

Interrogated in : The interrogation facility in the Russian Compound, Jerusalem.

Testimony concerning the course of interrogation : He was examined at the facility clinic after suffering a loss of sensation in his hands due to the cuffing. States that the examination was cursory and he was then returned to interrogation, which included torture. On the fifth day of his interrogation his hand swelled and he was again examined at the prison clinic. He was taken to Sha'arei Tzedek Hospital where he underwent an x-ray and a clinical examination that excluded the possibility of broken bones in his hands. On the seventh or eighth day of his interrogation he was again examined in the clinic and was referred to Hadassah Hospital. At Hadassah he was examined by a physician who told him that he was suffering from a laceration of a blood vessel and bruising on the left hand and that he should be referred to a particular physician at Hadassah Ein Kerem Hospital. The same day he was taken back to interrogation, that included torture. Two or three days later his hand was continuing to swell and he was transferred to Hadassah Ein Kerem and examined by a professor who told him that it was not a cut but an infection and that there was no medical or surgical treatment and he should massage his hand.

Attitude of the authorities : The Public Committee Against Torture in Israel contacted the attorney-general and the Chief Medical Officer of the Israel Police, Dr. Lankovsky, concerning this case. A copy of the letter was also forwarded to you. The Chief Medical Officer of the Israel Police replied : "Your correspondence alleges that your client was returned to interrogation after examination. In fact, the physician recommended complete rest and he was summoned for a check-up after two hours and was referred to the emergency room on the same day. In addition, on 6 June a report was forwarded by the physician to the commander of the detention center and to the

deputy commander of the Jerusalem District [Police] concerning your client's complaints." In your own reply to the Public Committee Against Torture in Israel, you requested that the organization "forward for my review the attorney-general's reply ; I shall then decide how to act on this complaint."

Issue for clarification : The identity of the physician who treated Mr. Ladadiya at the detention center should be clarified and it should be examined what actions he took to prevent the continuation of the torture. If the remarks by the Chief Medical Officer are correct and he indeed made an effort to prevent the continuation of the torture but was unsuccessful in this, we would ask what the IMA intends to do about this matter. It would also be worth clarifying who were the physicians who examined Mr. Ladadiya at the various hospitals in order to examine whether his complaints and medical condition were properly documented and what steps – if any – were taken by these hospital physicians to prevent the continuation of the torture.

III Un cas récent cité par le Docteur Ruchama Marton, présidente de PHR Janvier 2010

"M" was arrested April 2008. His affidavit states that he was :

- ▶ Interrogated for 20 days, most of the time seated on a chair fixed to the floor, hands tied behind his back.
- ▶ Beaten and shaken, while shackled to the chair.
- ▶ Threatened that his house would be demolished and mother would be arrested. Indeed she was.

Following severe beatings, he fainted and sustained cuts to his head and face. He suffered severe pains in his jaw to the extent he was unable to eat. In presence of ambulance paramedics and a doctor, interrogator instructs colleagues not to tell what happened, but to say "M" fell down the stairs.

Hospital doctors treat him while still shackled. "M" receives stitches to head and face. Doctor is asked by interrogators not to order hospitalization. The doctor obeys. "M" was brought back to prison. Interrogators ordered "M" to wait inside the ambulance 3 hours to avoid having "M" examined by the prison doctor (the one who asks too many questions). "M" was finally released to another doctor, (the doctor who doesn't ask questions). When M complains to the prison doctor he is told to shut up, sent shackled to confinement cell without medicine. Medication administered only following Red Cross visit.

source: <http://www.aurdip.org/Lettre-de-l-AURDIP-aux.html>

**Lettre ouverte de la Campagne BDS France à Mr Jérôme Frédéric,
directeur du Casino de Paris**

A l'attention de Mr Jérôme Frédéric,
directeur du Casino de Paris

Paris, le 5 février 2010

Objet: Propagande du KKL au Casino de Paris

Nous avons appris avec consternation la programmation d'un concert organisé par Keren Kayemeth Leisrael (KKL) au Casino de Paris le 07 février prochain.

Le Casino de Paris est un lieu prestigieux et respectable dont on n'attend pas que ses responsables puissent accepter sciemment d'inviter une association telle que le KKL (en français: Fonds National Juif).

A moins que conformément à la volonté du KKL de masquer sa réelle vocation, vous ayez été victime de sa duplicité: Cette organisation se présente en effet comme une organisation environnementale et la première organisation verte d'Israël. En réalité cette organisation soutient activement depuis sa création «la rédemption de la terre du peuple juif», la colonisation des terres palestiniennes et l'expropriation des

autochtones palestiniens de leurs terres à travers notamment des confiscations de terrains. Son projet et ses moyens sont ceux de la conquête et de la dépossession arbitraire du peuple palestinien et de son patrimoine.

Dans la longue liste des violations flagrantes du droit international dont le KKL est responsable, il faut souligner outre l'appropriation des terres des palestiniens expulsés, le fait que les milliers d'arbres que l'organisation se vante d'avoir planté l'ont été l'ont été sur les ruines des villages palestiniens de Galilée et du Néguev dynamités en 1948, et sur les territoires occupés depuis 1967.

Par exemple: nous vous rappelons que le KKL a planté grâce à des fonds canadiens, le «Canada Park » sur les ruines des villages cisjordanien de Latroun et d'Emmaus, rasés par Ariel Sharon en 1967.

Enfin aujourd'hui, le KKL lève des fonds français pour planter «le Parc de France» sur les terres expropriées des villages entourant Jérusalem, entre les colonies de Maale Adoumim et Jérusalem Est. Ainsi ce serait un parc «français» qui permettrait de parachever les contours du «grand Jérusalem» voulu par les colons.

Le KKL réunit aussi des fonds pour financer la «judaïsation du Néguev» en expulsant et regroupant les Bédouins qui le peuplent dans des villes-réserves, comme il en a récolté pour financer des «aires de repos» pour le bien-être des soldats rentrant de Gaza. Ce processus de colonisation, dans ces divers aspects est considéré comme autant de crimes de guerre par la Quatrième Convention de Genève.

En outre, les terres gérées par le KKL sont gérées selon des critères explicitement racistes.

A travers tous ces motifs, la présence de cette organisation au Casino de Paris, dont l'activité principale est le spectacle, ne pourrait qu'apparaître indécente et insupportable à tout défenseur des droits de l'Homme informé sur les objectifs et les réalisations véritables du KKL.

Le Casino de Paris avait déjà accueilli le KKL l'an passé, nous vous appelons donc à ne pas accepter d'être complice du vol des terres palestiniennes, des violations des droits humains et du droit international, et identifié comme tel.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire sur le KKL.

Campagne BDS France

www.bdsfrance.org

Campagnebdsfrance@yahoo.fr

Lettre ouverte de l'AURDIP, membre de la Campagne BDS France à l'administrateur du Collège de France

L'Aurdip (Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine) est membre de la Campagne BDS France.

Lettre à l'Administrateur du Collège de France

Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine

4 Décembre 2009

Monsieur Pierre Corvol, Administrateur du Collège de France, Président de l'Assemblée des Professeurs

Monsieur l'Administrateur, Cher Collègue

Le 8 Décembre prochain, le Collège de France accueillera une journée de promotion en France du Technion, Israel Institute of Technology. Le communiqué de presse précise que "Ce colloque va montrer, au travers du modèle israélien et plus particulièrement de celui du Technion, Israel Institute of Technology, comment sensibiliser les chercheurs à la valorisation de la recherche par le transfert de technologie et la création d'entreprises. Il permettra un débat sur le rôle des différents acteurs, dans les domaines scientifiques, industriels, financiers et institutionnels en France et en Israël".

Nous voudrions rappeler qu'une part très importante des activités du Technion sont un soutien direct à l'occupation des territoires palestiniens conquis en 1967, et à la

colonisation de ceux-ci.

Citons entre autres :

- La conception de véhicules blindés sans pilote (1), destinés à être utilisés en territoire palestinien dans des opérations contre des populations civiles, tels le célèbre bulldozer D9, utilisé pour détruire les maisons et les cultures. Ils ont été utilisés systématiquement dans la bande de Gaza, notamment le long de la frontière avec l'Égypte où des centaines de maisons ont été rasées pour créer une bande de terre vierge, la fameuse "Philadelphie route", et plus récemment lors de l'invasion de janvier 2009 (2), où des centaines de maisons ont été rasées et des installations agricoles détruites sans même le prétexte d'une résistance armée (3).

- La conception de drones (4), dont chacun sait qu'ils sont utilisés pour tuer des militants présumés, ou même des adversaires politiques, en dehors de toute procédure judiciaire, au mépris le plus absolu des droits de la population occupée. Ces exécutions sommaires s'accompagnent bien souvent de ce que l'on appelle par euphémisme des "dommages collatéraux", c'est-à-dire de personnes dont le seul tort était d'être dans les parages au mauvais moment. Rangeons au nombre de ces dommages collatéraux l'effet à long terme sur une population civile d'être en permanence surveillée et menacée du ciel, surtout quand il lui est interdit de sortir d'un territoire de 360 km².

- Les liens très étroits avec la société Elbit. Celle-ci, par l'intermédiaire de ses filiales, Elbit Electro-Optics (El-Op) and Elbit Security Systems (Ortek) a fourni les caméras de surveillance qui équipent le mur de séparation, construit pour une large part en territoire occupé et condamné en 2004 par la Cour Internationale de Justice, dans un jugement quasi-unanime. Il semblerait en outre que la même société construise un véhicule sans pilote destiné à patrouiller les abords du mur. Dans ce contexte, la création entre le Technion et Elbit (Visions Systems Research Institute) d'un centre de recherches commun (5) (6) (Vision Systems Research Initiative) conduit à s'interroger sur la finalité des recherches menées au Technion sur la vision. Par contre, en ce qui concerne la méthode développée au Technion pour localiser les tunnels en utilisant la fibre optique (7), le doute n'est pas permis : il s'agit explicitement de contribuer à l'emprisonnement de la

population de Gaza en lui interdisant tout contact avec le monde extérieur.

Il semble donc établi que le Technion contribue de manière active et délibérée au maintien de l'occupation des territoires palestiniens et à l'enfermement de la population de Gaza. Il ne nous appartient pas de juger de la qualification exacte de tels actes, qui font déjà l'objet de nombreuses plaintes auprès des instances judiciaires compétentes, mais il est patent qu'ils sont illégaux au regard du droit international, et notamment de la convention de Genève.

Le Collège de France est respecté dans le monde entier, et nous nous étonnons qu'il puisse donner en exemple aux chercheurs français une institution aussi impliquée dans des activités illégales. La valorisation de la recherche en milieu universitaire consiste-t-elle vraiment à se mettre au service de tous ceux qui sont capables de la financer ? Nous pensons au contraire que les chercheurs ont une responsabilité morale et légale sur l'utilisation de leurs travaux, surtout dans le cas d'une recherche aussi dédiée, et nous craignons que la coopération scientifique avec le Technion ne fasse partager cette responsabilité à des chercheurs français. Pour notre part, nous ne l'accepterions pas.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur et cher collègue, l'expression de nos sentiments distingués.

pour l'AURDIP :

Ivar Ekeland, Président – Sonia Dayan-Herzbrun, Vice-Présidente – Joseph Oesterlé, Vice-Président

(1) <http://www.admin.technion.ac.il/par...> , communiqué de presse du 20/10/2003. Toutes les citations ont été vérifiées à la date du 3/12/09.

(2) <http://www.jpost.com/servlet/Satell...> , article du Jerusalem Post.

(3) <http://www2.ohchr.org/english/bodie...> , rapport de la commission d'enquête de l'ONU.

(4) <http://tasp.technion.ac.il/Centers/...>

(5) <http://www.focus.technion.ac.il/Nov...>

(6) <http://finance.themarker.com/textDo...>

(7) Technologie BOTDR, voir http://t3.technion.ac.il/pdf_files/...

Le lien vers le site de l'AURDIP:

<http://www.aurdip.fr/Lettre-a-l-Administrateur-du.html>

Dîner avec «le Boucher de Cana»? Cela ne se fait pas! Lettre ouverte de la Campagne BDS France à Jean François COPE et Christian ESTROSI

Messieurs,

Nous apprenons que vous êtes les invités de l'association France Israël le 19 novembre prochain pour un dîner de soutien à Israël avec Moshe Ya'alon comme invité d'honneur.

Savez-vous vraiment avec qui vous allez dîner?

Moshe Ya'alon est aujourd'hui vice premier ministre du gouvernement le plus extrémiste d'Israël dans lequel il est chargé des questions stratégiques.

Le « Programme pour la justice internationale et la responsabilité » de Amnesty International USA mentionne à la rubrique Ya'alon: « Moshe Ya'alon est accusé d'être responsable de crimes de guerre, d'assassinats extra-judiciaires, de crimes contre l'humanité, et de traitements ou punitions cruels inhumains ou dégradants en relation avec la mort d'une centaine de civils dans le bombardement d'une base de l'ONU à Cana en 1996 ».

Le 18 avril 1996, alors qu'il dirige le département des renseignements de l'armée, 38 obus d'artillerie sont lancés sur une base de l'ONU, dans le village de Cana au Liban où se sont réfugiés 800 villageois, et tuent 106 civils. Ce qui en fait un des responsables de ce crime de guerre aux termes de la 4e convention de Genève. La plainte déposée contre lui par les familles des civils à la cour fédérale américaine de Washington lui vaut un ordre de comparution, celui que l'on appelle « Le boucher de Cana » refuse de se présenter.

Entre 2002 et 2005 en tant que chef d'État Major il décide et conduit une politique d'assassinats extra judiciaires considérée comme crime de guerre par la norme internationale: Ainsi le 22 juillet 2002 il ordonne l'assassinat de Salah Shehadeh membre du Hamas, et fait envoyer une bombe d'une tonne sur l'immeuble de Rafah où il réside avec sa famille

dans une zone surpeuplée de la bande de Gaza: 14 morts civils dont 9 enfants sans parler des 150 blessés « collatéraux »: 2e crime de guerre pour bombardement d'un quartier peuplé de civils. Idem avec en mars 2004 le Cheikh Ahmed Yassin tué à la sortie de la mosquée par un missile avec 7 autres personnes, puis en avril 2004 Abdel Aziz al Rantissi, et en octobre 2004 Adnane Alghoul,

Sur ces faits la cour de justice espagnole exerçant la compétence universelle ouvre une enquête contre sept responsables politiques israéliens dont Ya'alon, pour crime de guerre, elle s'interroge même sur la qualification en crime contre l'humanité pour l'assassinat des civils de juillet 2002 autour de Shehadeh.

Dans un interview avec Ari Shavit le 27 août 2002 dans Ha'aretz il déclare: « Les caractéristiques de cette menace (palestinienne) sont dissimulées, comme celles d'un cancer... Certains estiment qu'il est nécessaire d'amputer, pour le moment j'en suis au stade de la chimiothérapie. »

Lors d'un rassemblement de son parti le Likoud il déclare en août 2009 : « Notre problème c'est le virus de « La Paix Maintenant » ou si vous préférez des élites, dont les nuisances sont très grandes. De mon point de vue les juifs doivent vivre sur toute la terre d'Israël (le grand Israël) pour l'éternité. »

Le journal Ha'aretz du 28 octobre 2009 explique que dans un interview à Galeï Tsahal (la chaîne de radio de l'armée) Ya'alon a déclaré que dans le cadre des menaces de poursuites judiciaires contre les officiers de l'armée anciens ou actuels « il était prêt à renoncer à des visites dans les capitales européennes pour garantir à Tsahal sa liberté d'action, et que ce ne serait pas une grande perte ».

Alors que Ya'alon, comme il le dit lui même, ne peut se rendre aujourd'hui sans risque dans une quelconque capitale européenne, des élus et ministres français de la République ne peuvent participer à ce qui constituerait une véritable complicité de crime et une opération de réhabilitation de «l'image d'Israël» après le carnage perpétré au début de

l'année à Gaza. Rappelons que le rapport Goldstone accuse Israël de crimes de guerre et possibles crimes contre l'humanité lors de l'opération « Plomb Durci ».

La campagne BDS France vous demande instamment de refuser de vous commettre dans ce diner. Elle vous demande de tout faire au contraire pour que la France prenne toute sa place dans la recherche de la vérité sur les crimes de guerre et pour que la justice s'applique, conformément au rôle qu'elle souhaite jouer en faveur de la paix et la stabilité dans la région.

Campagne BDS France

Contact: Campagnebdsfrance@yahoo.fr

Célébration des 100 ans de Tel Aviv: Lettre ouverte de la Campagne BDS France à la Mairie de Paris



Le marché de Jaffa, Gustav Bauernfeind, 1877

Monsieur Bertrand DELANOE,
Maire de Paris
Place de l'Hôtel de Ville
75196 Paris cedex 04
Monsieur le Maire,

La célébration des 100 ans de Tel-Aviv nous a inspiré la lettre ouverte ci-après. Nous vous remercions de bien vouloir porter attention à son contenu.

1909 – 2009 : centième anniversaire de la fondation de Tel-Aviv, cette ville qui exprime la modernité d'Israël, ville née du sable et de la mer, ville qui serait, selon l'imagerie israélienne, pure de toute spoliation des Palestiniens.

L'histoire est loin d'être aussi belle que le dit cette présentation. Tel-Aviv s'est construite contre la ville palestinienne de Jaffa qui fut l'un des centres de la vie culturelle palestinienne et les sables sur lesquels elle s'est édifiée portaient des villages palestiniens qui ont été détruits pour faire place à la nouvelle ville. Tel-Aviv est

loin d'être aussi pure qu'on la présente et s'inscrit dans la conquête de la Palestine.

Il faut ici rappeler que 1909 se situe à l'époque de la deuxième alyah (vague d'immigration), celle des cadres du mouvement sioniste qui viennent s'établir en Palestine pour y construire l'Etat des Juifs. En ce sens on peut considérer Tel-Aviv comme le symbole de la conquête. La construction de Tel-Aviv marque ainsi une étape importante dans la mise en place de l'Etat juif.

La cité née des sables

Symbole de la modernité israélienne et marquée par le développement de sa vie culturelle, Tel-Aviv occulte une réalité plus sombre, celle de la dépossession des Palestiniens. Son inscription au Patrimoine Mondial par l'UNESCO en 2003 ne saurait faire oublier cette réalité.

Construite à côté de la ville de Jaffa, Tel-Aviv étouffera ce centre de la culture palestinienne qui, après la proclamation de l'Etat d'Israël, deviendra l'un des faubourgs pauvres de la ville, où vivent encore quelques Palestiniens. La ville de Jaffa fut conquise en 1948 par les organisations paramilitaires juives et soixante quinze pour cent de la ville a été détruite. Le nombre de ses habitants est alors passé de 60.000 à 4.000, ces derniers autorisés à résider dans deux quartiers de la ville, Ajame et Jeballah. Quant à la Vieille Ville, elle a été vidée de ses habitants pour devenir un centre touristique, où les propriétaires palestiniens des galeries d'art ont été déposés au profit des artistes israéliens. Ainsi disparaît toute trace de la culture palestinienne pour laisser la place aux conquérants. Quant aux noms arabes des rues, ils ont été effacés et remplacés par des noms plus « présentables ». Ce qui permet d'occulter que la vie culturelle tant vantée de Tel-Aviv s'est construite sur l'élimination de la culture palestinienne. Ainsi disparaît une ville, Jaffa, et tout son passé pour laisser place à la ville nouvelle de Tel-Aviv.

L'ONG israélienne Zochrot qui s'est donnée pour objectif de retrouver les vestiges des villages palestiniens détruits, rappelle que de tels villages existaient autour de Jaffa et qu'ils ont été détruits. Parmi ces vestiges, le village de Summeil dont une partie a été recouverte par la « Century Tower ». La municipalité essaie de détruire les quelques

vieilles maisons qui constituent un noyau de pauvreté pour construire un quartier résidentiel et des centres commerciaux modernes. Des architectes membres de Zochrot rappellent que Tel-Aviv n'est pas née des sables mais qu'elle s'est construite sur les villages palestiniens détruits de Sheikh Muwannis, (sur sa terre est bâtie une partie de l'Université de Tel Aviv), Jammusin, Salame, Summeil et bien d'autres. Nous rappelons que, au cœur de cette même ville, se trouve le QG du Ministère de « défense », le centre névralgique d'où partent les ordres pour bombarder, massacrer, expulser, torturer .

Célébrations

En septembre 2009, le cinquième Festival International de Film de Toronto a annoncé qu'il allait inaugurer son programme City to City avec un « pleins feux » sur Tel-Aviv. Cette annonce a provoqué la réaction de cinéastes et d'acteurs qui ont publié une lettre ouverte adressée aux organisateurs du Festival. « Nous ne protestons pas contre les cinéastes israéliens inclus dans le programme City to City, et nous ne suggérons en aucune façon que le cinéma israélien devrait être exclu de TIFF. Toutefois, en particulier à la suite de l'assaut brutal de cette année sur Gaza, nous nous opposons à l'utilisation d'un festival international aussi important pour promouvoir une campagne de propagande au nom d'un régime que l'archevêque sud-africain Desmond Tutu, l'ancien président des États-Unis Jimmy Carter, et le président de l'Assemblée Générale des Nations-Unies Miguel d'Escoto Brockmann ont appelé un régime d'apartheid. » Cette lettre est signée par des personnalités aussi éminentes que Udi Aloni, Elle Flanders, John Greyson, Naomi Klein, Kathy Wazana, Cynthia Wright, B. H. Yael ...

La Mairie de Paris, toujours prête à louer les mérites d'Israël tout en se donnant une image d'ouverture aux pluralités d'opinions, s'apprête à célébrer le Centenaire de Tel-Aviv du 4 novembre au 6 décembre 2009 et apporte son soutien à une exposition qui a lieu du 13 octobre au 17 novembre 2009 à la Cité Internationale des Arts. Dans le cadre de cette célébration, le Forum des Images organise à Paris le cycle Tel-Aviv, Le Paradoxe. De même qu'à Toronto, plusieurs cinéastes dont Eyal Sivan, Hany Abu-Assad et Shai Carmeli Pollak ont décliné l'invitation à projeter leurs films dans le cadre du cycle Tel-Aviv, Le Paradoxe. Eyal Sivan a envoyé sa propre lettre qui comprend l'extrait suivant: « La politique

raciste et fasciste du gouvernement israélien et le silence complice de la plupart de ses milieux culturels pendant le récent carnage opéré à Gaza comme face à l'occupation continue et aux violations des droits humains et aux multiples discriminations à l'égard des Palestiniens sous occupation, ou ceux citoyens palestiniens de l'Etat israélien – toutes ces raisons justifient que je maintienne une distance vis-à-vis de tout événement qui pourrait être interprété comme une célébration de la réussite culturelle en Israël ou un cautionnement de la normalité du mode de vie israélien. Puisque votre rétrospective fait partie de la campagne internationale de célébration du centenaire de Tel-Aviv et qu'elle bénéficie, à ce titre, du soutien du gouvernement israélien, je ne peux que décliner votre invitation ».

Dans un geste citoyen, nous, membres de la campagne BDS France, solidaires de l' « Initiative palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël » (PACBI = Palestinian Campaign for the Academic & Cultural Boycott of Israël), nous vous adressons cette lettre ouverte de protestation. Nous nous associons en cela aux cinéastes et artistes ayant refusé de participer à une telle manifestation, ainsi qu'aux nombreux artistes et citoyens palestiniens qui nous ont demandé de dénoncer cette opération de marketing d'un Etat décidé à faire oublier sa face sombre. Nous refuserons de participer à cette indigne célébration et nous ferons notre possible pour informer les habitants de Paris sur la véritable nature de la ville que cette exposition est censée glorifier, afin qu'ils ne participent pas non plus à cette complicité d'apologie de crimes coloniaux.

Campagne BDS France

21 ter rue Voltaire

75011 Paris

Contact: campagnebdsfrance@yahoo.fr

Lettre ouverte de la Campagne BDS France adressée aux organisateurs du Salon « Action Planète Mode d'emploi »

* : Le site du salon : <http://www.planetemodedemploi.fr/>

Paris,

Le 21 septembre 2009

Objet: Participation du KKL à votre salon

Nous avons appris avec consternation la présence au salon « Planète mode d'emploi » du Keren Kayemeth Leisrael (KKL).

Les participants à un salon à caractère écologiste, tel que le vôtre, ont en effet vocation à se préoccuper quotidiennement des bonnes relations des gens avec leur environnement.

C'est pourquoi il n'est pas pensable que les organisateurs d'un tel salon invitent des associations qui se comportent en conquérantes cyniques à l'égard d'un peuple et de son patrimoine.

Mais peut-être avez-vous mal été informés sur ce qu'est réellement le KKL et sur la réalité que veut masquer l'organisation qui s'enorgueille d'être la première organisation verte d'Israël.

Aussi sachez que cette organisation qui se nomme en français « Fond National Juif » soutient activement depuis sa création « la rédemption de la terre du peuple juif » et donc la colonisation des terres palestiniennes et l'expropriation des autochtones palestiniens de leurs terres à travers notamment des confiscations de terrains. Par ailleurs dans ses statuts, l'organisation émanation de l'agence juive n'a vocation à s'intéresser qu'aux juifs, et s'interdit explicitement la vente ou la location de terres à des non-Juifs.

Cela signifie par exemple que tout Juif dans le monde, vivant n'importe où de Tombouctou au Canada, peut recevoir de la terre du KKL, sans même venir en Israël, alors qu'un citoyen arabe d'Israël, dont les ancêtres ont vécu sur cette terre depuis des centaines – ou même des milliers – d'années, ne peut pas y acquérir un appartement. Il s'agit d'une discrimination institutionnalisée menée à grande échelle.

Dans la longue liste des violations flagrantes du droit international dont le KKL est responsable, il y a également le fait que les milliers d'arbres que l'organisation se vante d'avoir planté l'ont été dans la vallée du Jourdain, le désert

du Néguev, territoires qui sont selon les résolutions de l'ONU ne font pas partie d'Israël, mais ont été occupés en 1948. Autre exemple: nous vous rappelons que le KKL a planté grâce à des fonds canadiens, le «Canada Park » sur les ruines du village de Latroun rasé par Ariel Sharon en 1967.

Aujourd'hui, le KKL lève des fonds français pour planter «le Parc de France» sur les terres expropriées des villages entourant Jérusalem entre les colonies de Maale Adoumim et Jérusalem Est. Ainsi ce serait un parc «français» qui permettrait de parachever les contours du «grand Jérusalem» voulu par les colons.

Le KKL réunit aussi des fonds pour financer la «judaïsation du Néguev» en expulsant et regroupant les bédouins qui le peuplent dans des villes-réserves, comme il en a récolté pour financer des «aires de repos» pour le bien-être des soldats rentrant de Gaza. Ce processus de colonisation, dans ces divers aspects est considéré comme autant de crimes de guerre par la Quatrième Convention de Genève.

Dans votre charte éthique vous faites également référence à la « responsabilité sociétale » des exposants à votre salon, notamment à travers la « non-discrimination ». Or en Israël, les citoyens israéliens arabes d'origine palestinienne n'ont pas accès aux mêmes droits que les juifs israéliens et des villages entiers ne bénéficient pas de services publics bien que payant leurs impôts.

A travers tous les motifs explicités plus haut, la présence de cette organisation dans votre salon, dont l'objectif est de réfléchir aux actions pour « mieux vivre ensemble » ne pourrait qu'apparaître indécente et insupportable à tout défenseur des droits de l'Homme informé sur les objectifs et les réalisations véritables du KKL.

Nous vous appelons, en cohérence avec les valeurs éthiques que vous exprimez, à retirer immédiatement votre soutien à la

présence du KKL dans votre salon.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire sur le KKL.

La Campagne BDS France (Boycott – Désinvestissement – Sanctions)

Lettre de la Campagne BDS France à la direction de Sephora

Campagne BDS France

A l'attention de la direction de Sephora

Paris, le 16/07/09

Madame, Monsieur,

Nous tenons à interpeller la direction de Sephora au sujet des produits de la marque « Ahava » commercialisés dans ce magasin.

Nous attirons son attention sur le fait que les cosmétiques commercialisés par Ahava, marque présentée comme « israélienne », sont fabriqués dans une colonie illégale dans les territoires palestiniens occupés. La [« Coalition Israélienne des Femmes pour la Paix »](#), ONG basée à Tel Aviv, souligne que les [produits Ahava proviennent de la colonie « Mizpe Shalem » en Cisjordanie.](#)

Or, le droit international et tous ceux qui l'ont ratifié, y compris la France, ne reconnaissent pas les territoires palestiniens occupés comme faisant partie d'Israël. Et les colonies installées sur ces territoires sont déclarées illégales par l'ONU.

Par conséquent, les cosmétiques AHAVA ne proviennent pas d'Israël, contrairement à la présentation faite par Sephora, mais de terres spoliées et de ressources appartenant à des Palestiniens.

C'est pourquoi nous demandons à la direction de Sephora de cesser la commercialisation de ces produits de l'occupation et de la colonisation.

A défaut, Sephora se rend complice d'une politique contraire aux conventions de Genève et condamnée par l'ONU et par la Cour Internationale de Justice. Ce que nous ne pouvons accepter en tant que clients de l'enseigne.

La Campagne BDS France (Boycott – Désinvestissement – Sanctions)

Logos, visuels, tracts, badges

[Commandez votre matériel BDS ici !](#)

- [Cartes postales](#)
- [Badge](#)
- [Logos](#)
- [Tracts généraux BDS](#)
- [Tracts et matériel spécifiques](#)
- [Pétition](#)
- [Visuels](#)

Cartes postales-pétition

Nouveau ! [commandez les cartes postales pour interpeller France Télécom – Orange](#)

Badge

La Campagne BDS France a ses propres badges

Commandez-les en écrivant à campagnebdsfrance@yahoo.fr



Et aussi un badge « virtuel » sur votre profil Facebook :



Logos

- Logo de la Campagne BDS France
 - [en pdf](#)
 - [en jpeg](#)
 - [en png](#)
- Logo du BNC



Tracts généraux BDS

- Document 4 pages (A4) de présentation de la Campagne BDS France, en couleur : [à télécharger](#) ou à commander

en nombre à campagnebdsfrance@yahoo.fr

- [Tract « le boycott d'Israël, nous le continuons ! » \(Avril 2012\)](#)
- [Tract « l'appel au boycott est légal »](#)
- [Tract « Les réfugiés palestiniens et le droit au retour »](#)
- [Un 4 pages fait par le Mouvement pour une alternative Non-violente](#)
- [L'apartheid israélien, pas dans ma liste de courses](#)
- [Tract « les entreprises à boycotter » en couleur, en niveaux de gris](#)

Tracts et matériel spécifiques

- [Matériel pour la campagne « dattes » 2013](#)
- [plaquette « Carton rouge pour Israël » sur le boycott sportif notamment pendant l'Euro « Espoirs » 2013 de l'UEFA : recto / verso](#)
- [4-pages sur le boycott culturel \(couleurs\)](#)
- [Tract BDS Auchan](#)
- [Tract pour la campagne de la Saint Valentin](#)
- [Tract pour le Film Invictus](#)
- [Tract pour le Festival Afrique du Sud](#)
- [Matériel pour la campagne de soutien aux militants poursuivis en justice](#)
- [Tract Boycott Ahava / Sephora](#)

Pétition

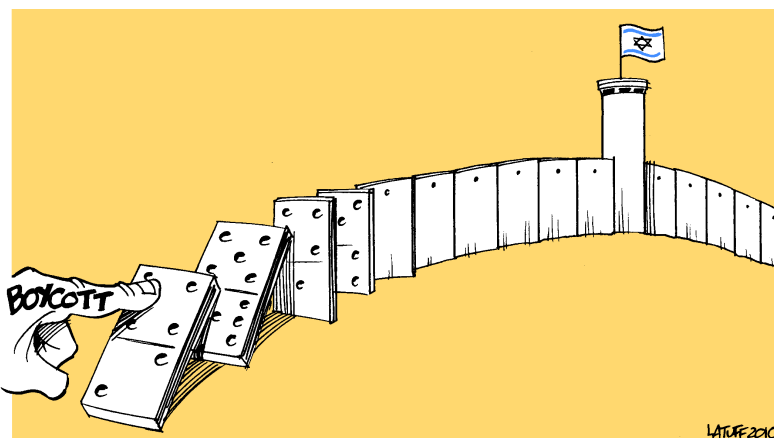
- [Pétition pour les clients des supermarchés](#)

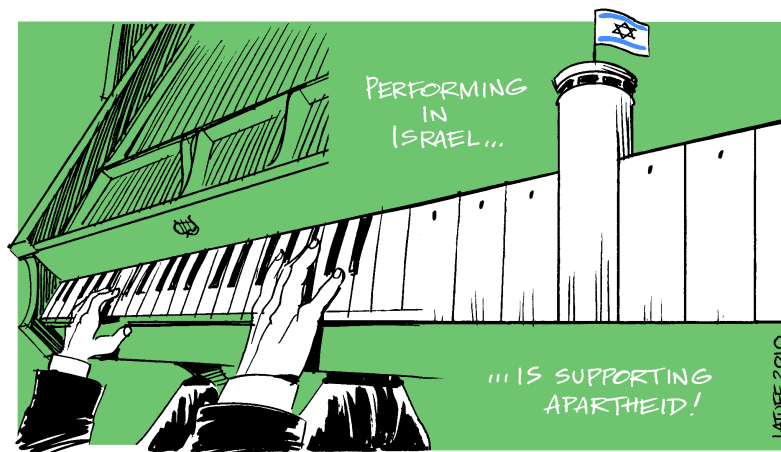
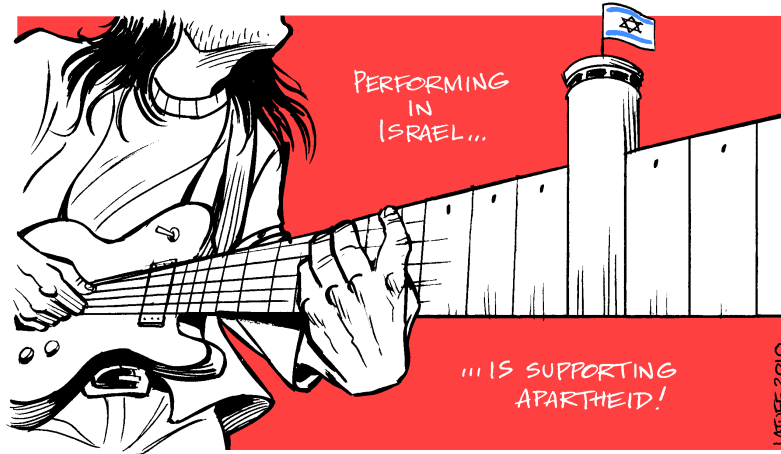
Visuels

- [Télécharger les pancartes contre Sodastream sur l'album Picasa dédié](#)



▪ Visuels de Carlos Latuff :





L'auteur Carlos Latuff commente à propos de ces images, en lien avec les procès engagés en France pour « incitation à la haine raciale » :

« Le chantage à l'antisémitisme est une stratégie désormais bien connue de la part des sionistes, mais qui perd de son impact au fur et à mesure que le temps passe et que les gens, horrifiés par leurs exactions, cessent d'être impressionnés par ces accusations mensongères. J'ai moi-même été maintes fois accusé de telles horreurs

qui visent à faire taire toute initiative contre l'Etat d'Israël. Mon art, en défense du peuple palestinien, est à votre service. J'ai pu constater que vous utilisiez mes dessins dans vos manifestations en France, et j'en suis heureux. N'hésitez pas à reproduire tout ce qui vous semblera utile. »

Pour retrouver les dessins de Carlos Latuff en haute définition

:<http://artintifada.wordpress.com/2009/01/10/latuff-palestine-cartoons/>

et plus spécialement sur la campagne BDS :<http://www.indybay.org/newsitems/2010/09/04/18657717.php>